LA Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux—Nos 73 rue [illegible] Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 21 JUILLET.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE,

PAR EMILE GAMILLE BIAS.

DEUXIÈME PARTIE.

LE COFFRET.

XLII—Suite.

Entendant tout ce bruit, Alloe se précipita vers la fenêtre.

—Clémence! s'écria-t-elle.

Daniel et M. Samson s'avancèrent à leur tour, et tous, un instant, restèrent en extase devant cette belle créature, transfigurée par une passion toute-puissante et fatale.

Des hommes se ruèrent sur eux; ils ne s'y attendaient pas, et avant qu'ils eussent pu obtenir une explication, ils étaient foulés de la tête aux pieds.

Une scène pareille se passait au deuxième étage, et bientôt des cris : A mort! à la trahison! firent cesser les recherches du premier.

L'escalier craquait sous la marche pesante de vingt hommes, qui en traînaient un, tandis qu'un autre suivait, à peine maintenu par une masse d'insurgés qui l'écrasait.

Léonide de Baurain n'avait pas encore retrouvé Mathilde, et la soif de vengeance qu'il éprouvait commençait à lui exalter l'esprit.

James Parker, depuis qu'il avait enlevé la jeune fille, s'était pas rentré à l'hôtel où vivait madames Donathan sous la garde de Daniel. Croyant toujours l'aveugle mort, il ne pouvait plus qu'une vie à prendre, celle du fils pour lequel James Parker réclamait la moitié de ses millions. Le tuer était facile, mais cela pouvait le compromettre; le faire massacrer par le peuple lui paraît plus adroit. Il le fit appeler dans la maison de la rue Turbigo; puis ses agents dénoncèrent cette maison aux groupes d'insurgés comme renfermant un agent de Versailles. En ces heures où l'exaltation atteint son paroxysme, il en faut moins que cela pour faire décréter la mort d'un homme. On se répète la nouvelle, le bruit se répandit qu'il y aurait des preuves. On courut.

Dupeuty et Clémence, qui n'avaient pas encore retrouvé leurs ennemis, disparus depuis que leur hôtel était occupé par l'insurrection, étaient de toutes les tentatives; ils les retrouvait à toutes les luttes. Ils furent des premiers à l'appel de celui qu'ils cherchaient.

M. de Baurain, en uniforme de commandant, était venu chez la somnambule, et y avait convié son frère pour lui donner la joie de savourer une vengeance. Ne faillait-il pas le consoler, le cher enfant, en tout un monde le distraire de la perte de sa bien aimée?

Bauruche, à bout de forces, était resté chez Mme Bienze; il vit passer l'avalanche.

—Seigneur! s'écria la concierge, ils dégoulissent la maison!

—Tiens! murmura Bauruche, est-ce que sans m'en douter j'aurais rempli l'office du juge? c'est une profession à laquelle je n'avais jamais songé.

Le prisonnier était dans la rue. L'homme qui le tenait au collet le jeta au pied de la barricade. C'était Dupeuty, méconnaissable, affreux, hideux. On eût dit que la haine, renfermée en lui depuis vingt ans, sortait par tous les pores de son corps convulsivement agité.

—Voilà le traître! criaient ceux qui descendaient d'en haut.

—A mort! criaient ceux qui étaient restés dans la rue et ne savaient rien.

Un nom traversa l'espace, si vibrant, qu'il couvrit toutes ces voix hurlantes.

—Clémence!

Elle était toujours debout, sur sa barricade, regardant au loin le ciel qui se teintait de couleurs d'incendie, écoutant la fusillade qui se rapprochait. Elle entendit l'appel et se retourna. Son père, étendu sur la pierre, déjà marquée de son sang, cherchait à se relever sous le pied puissant de Dupeuty, qui lui broyait la poitrine. Elle eut un de ces cris qui échappent à l'analyse, et qui peuvent résumer en eux toutes les passions humaines. Elle descendit, reposa celui qui l'avait appelée et dit :

—Cet homme est à moi. Tu me l'as promis.

Devant cette apparition blême et froide, le silence se fit. Le prisonnier, qui résistait à la force, n'essaya plus de se relever. Seul, à quelques pas, le comte de Baurain se débattait entre les bras de dix hommes qui le tenaient pas à bout.

—Cet homme a mérité la mort, dit Dupeuty; il faut l'exécuter.

—Il faut le juger, répondit Clémence.

M. de Baurain ne fit plus de résistance. Le juger, cela lui donnait du temps.

—Jugeons, agita un papier dans l'air.

—Voilà, dit-il, ce que l'on a trouvé sur lui.

Le comte ne pouvait s'expliquer commentce papier, qu'il avait vu mettre dans la poche de Daniel par Mauduit, se trouvait dans celle de son frère.

—Citoyens, dit Clémence d'une voix ferme et calme, je vais vous dire ce qu'a fait cet homme; vous le jugerez.

—Clémence, murmura René de Baurain de sa voix la plus douce, en se relevant à demi.

On crut qu'il voulait fuir; vingt canons de fusil s'abaissèrent vers lui. Clémence continua.

—Il a séduit une jeune fille honnête et sage dont la mère lui avait donné l'hospitalité; et quand il eut après qu'elle allait avoir un enfant, il l'a abandonné. Il était riche, la mère de sa fille mourut de douleur et de honte. Il s'est marié, il a eu un enfant et il a voulu séduire sa propre fille, que le hasard avait placée chez l'homme institutrice! Elle n'a fui son salut qu'à un hasard. Parce qu'elle lui avait résisté, il l'a déshonorée, en l'accusant d'un crime qu'elle n'avait point commis.

Il y eut parmi la foule un murmure d'indignation.

Après avoir fait condamner sa fille à la prison, il a empoisonné sa femme, reprit Clémence. Mais tous ses crimes privés ne sont rien auprès de ses crimes publics. Il a fait massacrer par l'ennemi les habitants de la ville qu'il administrait, afin de devenir prisonnier. Et, pendant la guerre et les cinq mois de siége, les Prussiens, ses amis, lui ont donné la liberté. Il a vécu en Italie, avec la femme pour laquelle il avait empoisonné la mère de ses pauvres filles.

—A mort! à mort! cria la foule exaspérée.

—Citoyens, cette femme a menti, dit le comte de Baurain.

—Citoyens, répétait Clémence, cet homme est mon père et je l'accuse pour laver la honte qu'il a jetée sur ma naissance.

Cette fois, il n'y eut point de cris. Ce fut un frisson qui parcourut la foule. Cette fille, condamnant son père, faisait peur.

Le comte de Baurain, laissé libre, mais entouré, avait sorti de sa poche un revolver; il ajusta Clémence. Un bras s'appuya sur le sien, le coup partit en allant frapper la barricade. Cette tentative décida encore plus que le reste du sort de René. Les femmes surtout se précipitèrent sur lui, et se l'arrachèrent. Il fut frappé, déchiré, broyé, au milieu d'imprécations et d'injures. Il joignit les mains vers Clémence, et priait; une fois, il dit : "Ma fille!" Elle eut un éclat de rire. Le comte s'était jeté sur les bourreaux de son frère, mais il ne pouvait arriver jusqu'à lui, séparé qu'il en était par une muraille humaine. René Orisit et râlait. Une femme lui écrasait le visage sous le talon de sa botine. Enfin un coup de feu l'atteignit à la tête. On disait : "Il est mort!" Et l'on permit à son frère de s'approcher.

Soit que la fureur populaire fût calmée par cet acte de haute et impitoyable justice, soit qu'on trouvât le frère assez châtié par la mort de son frère, on laissa le comte ramasser le cadavre. Clémence elle-même n'y mit pas d'opposition. Sa vengeance satisfaite, elle redevint insensible.

Dès que Félix Dumont eut son frère dans les bras, il s'enfuit comme un fou à travers les rues, ébouriffé intimême, sanglant, épouvanté. Il alla ainsi jusqu'à la rue Sainte-Foy. A chacun de ses pas, la tête de René frappait son épaule avec un bruit sinistre. La nuit était venue; il ne rencontra personne dans la rue. Le nom de son ayant pas de concierge, la porte avait un secret; il l'ouvrit, la repoussa, suivit le corridor, traversa la cour, brisa une fenêtre, et entra chez lui.

Le silence avait des craquements de meubles qui ressemblaient à des cris, et l'isolement, des fantômes qui menaçaient. Cependant, il posa doucement René sur le lit et mit son oreille sur son cœur. Le cœur battait encore. Alors, il sembla se réveiller et retrouver son énergie. Il prit une lumière, alla chercher de l'eau, lava le front et le visage de celui qu'il appelait son enfant, et vit avec terreur un trou plus bas que la tempe, fait par une balle qui avait traversé la mâchoire. Il frissonna, se rappelant avoir vu un trou semblable au front de René de Baurain, sa première victime. Seulement James Parker avait mieux que l'assassin inexpérimenté de son frère. James Parker, comme ce souvenir lui faisait peur. Il avait accepté son défi; avec quelles armes maintenant allait-il continuer le duel? Tout à coup, il crut entendre du bruit dans la maison sur la rue. Il chercha un endroit plus sûr pour cacher René, et n'en trouva point. Le corps était roide, mais le cœur battait toujours faiblement.

—S'ils allaient me le reprendre, dit-il.

Il songea à la trappe, au souterrain, au passage. Il tira le lit doucement, comme s'il craignait de réveiller un malade, chercha la planche, trouva l'ouverture, et la souleva sans peine.

Quel souvenir! C'est dans cette cave qu'il avait caché la première faute de René, qu'il avait enfoui la fortune de Mathilde à lui confiée, et juré à son frère une vie tissue de fleurs et de joies. Il se croyait fort, il se croyait invincible, parce qu'il avait le mépris des hommes; et aujourd'hui il y revenait vaincu, traqué après lui un cadavre qu'il ne pourrait ressusciter.

Qu'était? Il descendit dans le passage qu'il n'avait point revu, depuis qu'il avait condamné les caves voisines, ces pièces souterraines, dont l'existence avait si fort étonné son frère patrofolo. Il traîna un matelas dans le trou, puis, tout ce qu'il faut pour un lit, qu'il arrangea lui-même et il y descendit son frère. Il remonta vingt fois chercher des couvertures, des habits pour réchauffer le corps qui se refroidissait. Puis, il s'agenouilla, et se mit à lui dire des tendresses.

Cependant, les insurgés, chassés de Haller, se repliaient vers la barricade de la rue Turbigo, où venait d'arriver un homme, suivi de quelques autres, déjà noire de poudre, comme des gens sortis d'un combat précédent. Ils firent, sans parler, des préparatifs de défense. Puis, l'homme monta, cherchant à voir ce qui se passait plus loin. Clémence était toujours assise sur les pavés.

—Que fais-tu là, citoyenne? demanda-t-il.

—J'attends la mort, répondit la jeune fille; tasse-moi.

—Alors, donne moi la main. Je la cherche depuis longtemps; elle ne veut pas de moi.

Cet homme était Maximilien, que le souvenir de Guillaume jetait à tous les dangers.

Sans hésiter, Clémence mit sa main dans celle de cet étrange, qui voulait mourir comme elle.

—J'avais un ami, reprit Max : il est mort.

—Comment s'appelait-il?

—Guillaume.

La jeune fille eut un cri.

—Et vous, demanda Max, comment vous appelle-t-on?

—Clémence.

Le jeune homme eut un frisson; puis leurs mains s'enlacèrent de nouveau et ils dirent tous les deux :

—Nous mourrons ensemble.

A leurs pieds, on entendit un soupir. Il venait de Jérôme, qui suivait partout son bienfaiteur.

—Et vous, demanda Max, comment vous appelle-t-on?

—Jérôme.

Ceux qui étaient restés dans la rue et ne savaient rien.

Un nom traversa l'espace, si vibrant, qu'il couvrit toutes ces voix hurlantes.

—Clémence!

Elle était toujours debout, sur sa barricade, regardant au loin le ciel qui se teintait de couleurs d'incendie, écoutant la fusillade qui se rapprochait. Elle entendit l'appel et se retourna. Son père, étendu sur la pierre, déjà marquée de son sang, cherchait à se relever sous le pied puissant de Dupeuty, qui lui broyait la poitrine. Elle eut un de ces cris qui échappent à l'analyse, et qui peuvent résumer en eux toutes les passions humaines. Elle descendit, reposa celui qui l'avait appelée et dit :

—Cet homme est à moi. Tu me l'as promis.

Devant cette apparition blême et froide, le silence se fit. Le prisonnier, qui résistait à la force, n'essaya plus de se relever. Seul, à quelques pas, le comte de Baurain se débattait entre les bras de dix hommes qui le tenaient pas à bout.

—Cet homme a mérité la mort, dit Dupeuty; il faut l'exécuter.

—Il faut le juger, répondit Clémence.

M. de Baurain ne fit plus de résistance. Le juger, cela lui donnait du temps.

—Jugeons, agita un papier dans l'air.

—Voilà, dit-il, ce que l'on a trouvé sur lui.

Le comte ne pouvait s'expliquer commentce papier, qu'il avait vu mettre dans la poche de Daniel par Mauduit, se trouvait dans celle de son frère.

—Citoyens, dit Clémence d'une voix ferme et calme, je vais vous dire ce qu'a fait cet homme; vous le jugerez.

—Clémence, murmura René de Baurain de sa voix la plus douce, en se relevant à demi.

On crut qu'il voulait fuir; vingt canons de fusil s'abaissèrent vers lui. Clémence continua.

—Il a séduit une jeune fille honnête et sage dont la mère lui avait donné l'hospitalité; et quand il eut après qu'elle allait avoir un enfant, il l'a abandonné. Il était riche, la mère de sa fille mourut de douleur et de honte. Il s'est marié, il a eu un enfant et il a voulu séduire sa propre fille, que le hasard avait placée chez l'homme institutrice! Elle n'a fui son salut qu'à un hasard. Parce qu'elle lui avait résisté, il l'a déshonorée, en l'accusant d'un crime qu'elle n'avait point commis.

Il y eut parmi la foule un murmure d'indignation.

Après avoir fait condamner sa fille à la prison, il a empoisonné sa femme, reprit Clémence. Mais tous ses crimes privés ne sont rien auprès de ses crimes publics. Il a fait massacrer par l'ennemi les habitants de la ville qu'il administrait, afin de devenir prisonnier. Et, pendant la guerre et les cinq mois de siége, les Prussiens, ses amis, lui ont donné la liberté. Il a vécu en Italie, avec la femme pour laquelle il avait empoisonné la mère de ses pauvres filles.

—A mort! à mort! cria la foule exaspérée.

—Citoyens, cette femme a menti, dit le comte de Baurain.

—Citoyens, répétait Clémence, cet homme est mon père et je l'accuse pour laver la honte qu'il a jetée sur ma naissance.

Cette fois, il n'y eut point de cris. Ce fut un frisson qui parcourut la foule. Cette fille, condamnant son père, faisait peur.

Le comte de Baurain, laissé libre, mais entouré, avait sorti de sa poche un revolver; il ajusta Clémence. Un bras s'appuya sur le sien, le coup partit en allant frapper la barricade. Cette tentative décida encore plus que le reste du sort de René. Les femmes surtout se précipitèrent sur lui, et se l'arrachèrent. Il fut frappé, déchiré, broyé, au milieu d'imprécations et d'injures. Il joignit les mains vers Clémence, et priait; une fois, il dit : "Ma fille!" Elle eut un éclat de rire. Le comte s'était jeté sur les bourreaux de son frère, mais il ne pouvait arriver jusqu'à lui, séparé qu'il en était par une muraille humaine. René Orisit et râlait. Une femme lui écrasait le visage sous le talon de sa botine. Enfin un coup de feu l'atteignit à la tête. On disait : "Il est mort!" Et l'on permit à son frère de s'approcher.

Soit que la fureur populaire fût calmée par cet acte de haute et impitoyable justice, soit qu'on trouvât le frère assez châtié par la mort de son frère, on laissa le comte ramasser le cadavre. Clémence elle-même n'y mit pas d'opposition. Sa vengeance satisfaite, elle redevint insensible.

Dès que Félix Dumont eut son frère dans les bras, il s'enfuit comme un fou à travers les rues, ébouriffé intimême, sanglant, épouvanté. Il alla ainsi jusqu'à la rue Sainte-Foy. A chacun de ses pas, la tête de René frappait son épaule avec un bruit sinistre. La nuit était venue; il ne rencontra personne dans la rue. La nuit son ayant pas de concierge, la porte avait un secret; il l'ouvrit, la repoussa, suivit le corridor, traversa la cour, brisa une fenêtre, et entra chez lui.

Le silence avait des craquements de meubles qui ressemblaient à des cris, et l'isolement, des fantômes qui menaçaient. Cependant, il posa doucement René sur le lit et mit son oreille sur son cœur. Le cœur battait encore. Alors, il sembla se réveiller et retrouver son énergie. Il prit une lumière, alla chercher de l'eau, lava le front et le visage de celui qu'il appelait son enfant, et vit avec terreur un trou plus bas que la tempe, fait par une balle qui avait traversé la mâchoire. Il frissonna, se rappelant avoir vu un trou semblable au front de René de Baurain, sa première victime. Seulement James Parker avait mieux que l'assassin inexpérimenté de son frère. James Parker, comme ce souvenir lui faisait peur. Il avait accepté son défi; avec quelles armes maintenant allait-il continuer le duel? Tout à coup, il crut entendre du bruit dans la maison sur la rue. Il chercha un endroit plus sûr pour cacher René, et n'en trouva point. Le corps était roide, mais le cœur battait toujours faiblement.

—S'ils allaient me le reprendre, dit-il.

Il songea à la trappe, au souterrain, au passage. Il tira le lit doucement, comme s'il craignait de réveiller un malade, chercha la planche, trouva l'ouverture, et la souleva sans peine.

Quel souvenir! C'est dans cette cave qu'il avait caché la première faute de René, qu'il avait enfoui la fortune de Mathilde à lui confiée, et juré à son frère une vie tissue de fleurs et de joies. Il se croyait fort, il se croyait invincible, parce qu'il avait le mépris des hommes; et aujourd'hui il y revenait vaincu, traqué après lui un cadavre qu'il ne pourrait ressusciter.

Qu'était? Il descendit dans le passage qu'il n'avait point revu, depuis qu'il avait condamné les caves voisines, ces pièces souterraines, dont l'existence avait si fort étonné son frère patrofolo. Il traîna un

---

Sec. 15.—Décrètent de plus : Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'État.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le commerce (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée 5, 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit :
VILLE DE PARIS, Durand, mercredi, 4 juillet.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 25 juillet.
FRANCE, Tradelle, mercredi, 1er août.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35
Prix du passage pour Plymouth, Londres en sus pour autre station d'Angleterre :
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Après cela, Max s'occupa de la barricade; il ne pouvait trahir ceux dont il avait fait ses compagnons. On entra dans les maisons voisines, conseillant aux habitants de fuir, car les insurgés étaient résolus à s'y défendre jusqu'à la mort. Ils occupèrent l'appartement de la somnambule, puis celui où étaient ces dames Mathieu. Mlle Flaoldie sortit de la maison, Alice et sa mère se trouvaient déjà chez la concierge; elles y restèrent. Bauruche était là, couché; il allait mourir. M. Samson parti depuis une heure pour aller chercher l'aveugle, ne revenait pas. Mme Bienzé, laissant le jeune au soin de ces dames Mathieu, sortit et venait de la barricade à sa loge. Elle n'avait pas vu depuis trois jours son fils Justin. Quant à Daniel, il était parti après, ne pouvant laisser seule sa mère qu'il devait ramener près de l'aveugle et d'Alice. En ces moments terribles, on se rapproche, et Gaston de Baurain, dont le frère venait de quitter l'aveugle, pardonnait à la femme, qui avait été l'instrument de son ennemi.

En ce moment, l'aveugle était seul. Pas un homme pour le garder, le sauver au besoin. Alice sut un cri de joie en reconnaissant Max; mais Max ne s'appartenait plus. Il la prit à part, lui dit le danger que courait la maison. Elle ne voulut pas, devant la mort, quitter Bauruche. Mais il fallait sauver l'aveugle. Max appela Jérôme. Le brave homme, on le sait, se fit sacrifié pour Alice. La jeune fille connaissait l'histoire du souterrain; elle se dit que la Gaston de Baurain serait plus en sûreté que partout ailleurs, monta près de lui pour lui expliquer la nécessité de se séparer.

Et Jérôme, avec l'aveugle, se dirigea comme il put vers la rue des Filles-Dieu.

Quand ils furent arrivés, l'inquiétude du pauvre homme pour Max devint plus vive, il l'a dit à l'aveugle, qui lui conseilla d'aller rejoindre ses amis. Le pouvait-il? Non, si l'aveugle consentait à descendre dans la cave où, il en était sûr, personne ne pourrait le découvrir. Autant pour calmer ses scrupules que pour sa propre sûreté, Gaston de Baurain se laissa faire.

Jérôme descendit un fauteuil dans le passage, y fit asseoir l'aveugle et lui dit :

—Tâchez de dormir. Je reviendrai avec mam'zelle Alice.

—Veillez bien sur elle, dit Gaston de Baurain.

Ils se séparèrent.

Dormir avec les inquiétudes qui peuplaient l'isolement de l'aveugle, c'était impossible. Il songea, s'exhortant au calme et à la patience. Puis, fatigué d'inaction et de silence, il se leva. Le couloir n'était point large, il lui était facile de s'y diriger. Ce ne fut pas la curiosité, mais le besoin de mouvement qui le fit agir; il se reviendrai toujours bien là.

Quand il eut fait une cinquantaine de pas, il s'arrêta tout à coup. Il crut percevoir un bruit de voix.

—Cela vient de l'extérieur sans doute, dit-il.

Cependant, il prit plus de précautions pour avancer. Bientôt, il cessa de marcher et se coucha sur la terre humide. S'il n'avait été aveugle, il aurait aperçu une lumière au fond de la galerie. Il ne vit rien, mais il entendit distinctement une voix douce, caressante, pleine de tendresse qui disait :

(La fin à demain.)

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, assemblés en législature, décrètent : Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus : Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus : Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus : Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hiotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus : Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages utiles, et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus : Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus : Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, sera présumée illégale, et est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués; et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus : Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués; et que la possession en est illégale.

Sec. 9.—Décrètent de plus : Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués; et que la possession en est illégale.

Sec. 10.—Décrètent de plus : Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piége ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 11.—Décrètent de plus : Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, les animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus : Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus : Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus : Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelée contraventions dans les sudites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus : Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'État.

VAPEURS.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les LUNDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.
La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Grèce et des Etats-Unis, partira de Philadelphie et de New-York.
Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.
—Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe délivrés à bas prix.
Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agents généraux, 307 Walnut Street, Philadelphie.
Agents à la Nouvelle-Orléans :
A. K. MILLER & CO.,
Au No 85 de la rue Carondelet,
EDWARD A. VOIRE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—3m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COETES.
Le steamer NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 26 Juillet, à 5 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine ..... $20.
Entrepont ..... $15.
Excursion $30.
Cette ligne prend du fret et délivre des connaissements pour LIVERPOOL, HAVRE et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.
Steamers portant la malle des Etats-Unis
—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,
le bon steamer
CAMELIA,
Fin bon marcher à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine Wm. Hannover,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de deux heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, et jusque vers l'ouverture de la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quitera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, et le nouvelle tous les matins, le DIMANCHE et le MARDI, il sortira.
Il fera une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.
Il ne sera pas régulièrement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bas eau.
C. M. SORIA.
2 juin—1an No 30 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
1mai—1an No 30 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Natchitoches, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Normandie, Barbin, Wise et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine E. SIMPSON,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 24 du Commercial Place.
Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 h. P. M.
Voyage de retour, tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
P. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANÇON,
Rue Levee, No 28 Nouvelle-Orléans.
2nov—1an
Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Joe Ancelin,
P. A. Chariot, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 8 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour : Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauxville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 juin.
Pour frêt et passage, s'adresser à bord et à
M. H. LANDRY ou B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

AGENTS DE L'ABEILLE.
M. JUST COMBS, à Donaldsonville, paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
ULANDEAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Markeville paroisse des Avoyelles.
MARIDAT, à la Nouvelle-Iberia.
P. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
L. M. DUPLESSIX, à Natchitoches.
M. WM. L. BOCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O'ROBERT, à Franklin, paroisse Ste Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Bre
A. DURIO, Arcandville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Morenuville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, par Sisse Mona.
EDGARD DELERY, Rue St. Louis, Mobile.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons [illegible] centimes [illegible] exemplaire [illegible] 10 piastres [illegible] 10 piastres [illegible] 10 piastres